

Bonjour,

Nous vous confirmons conformément à l'article R.104-25 du code de l'urbanisme que l'avis de l'Autorité environnementale sur la procédure de déclaration de projet du PLU est réputé sans observation à la date du 10 juillet 2018.

Une mise à jour du site internet de la DREAL informera de l'absence d'avis.

(<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/2018-r4168.html>)

Le site internet de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale informera prochainement de cette absence d'avis.

(<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r88.html>)

cordialement,



Tarik YAÏCHE

chargé de mission évaluation environnementale des projets et documents d'Urbanisme
04 26 28 67 64

Service Connaissance, Information, Développement durable, Autorité
environnementale
Pôle Autorité environnementale
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement -
Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06

----- Message transféré -----

Sujet : Avis DREAL

Date : Thu, 12 Jul 2018 07:10:24 +0000

De : > MILLIEN Jonathan (par Internet) <J.MILLIEN@mairie2alpes.fr>

Répondre à : MILLIEN Jonathan <J.MILLIEN@mairie2alpes.fr>

Pour : christiane.marsella.-ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr <ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour, la commune a demandé l'avis de l'autorité environnementale pour le projet mentionné ci-dessous. À ce jour le site internet de la DREAL ne mentionne pas d'avis.

Pourriez-vous me confirmer que l'autorité environnementale ne s'est pas prononcé sur projet ?

Les Deux Alpes (38) : Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU (aménagement d'une résidence de tourisme des Clarines, commune déléguée Venosc)

Avis AE

- Dossier n°2018-ARA-AUPP-00470

- Avis à rendre au plus tard le 10/07/2018

Bien cordialement,

MILLIEN Jonathan,

Chargé de mission urbanisme,

48 Avenue de la Muzelle

38860 LES DEUX ALPES

Tél : 04.76.79.24.24



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement